



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

N° 41265 / MEE / DGEE / DV3E / BAPSS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Pirae, le 24 SEP. 2026

Le directeur général

Affaire suivie par :

Bureau des activités physiques et sportives scolaires
et de la sûreté des écoles et des établissements
40 46 27 94 / eps@education.pf

à

**Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des écoles publiques maternelles,
élémentaires et primaires et des centres de jeunes adolescents
s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation Nationale**

Objet : Financement des classes de mer et classes de découvertes - Recensement 2025/2026

PJ : Note technique

Le Pays attribue à la Confédération du sport scolaire et universitaire (CSSU) une aide financière destinée aux écoles publiques du premier degré et aux CJA qui organisent des classes de mer et des classes de découvertes. Comme en 2025-2026, cette aide est répartie sur l'année scolaire, afin d'alléger la charge financière qui pèse sur les écoles engagées dans les classes de mer et de réduire les délais de versement des aides accordées pour les classes de découvertes.

Pour bénéficier de ce soutien au cours de l'année scolaire 2026-2027, je vous demande de vous référer scrupuleusement à la note technique ci-jointe. Le recensement des projets s'effectue au moyen du formulaire transmis par le BAPSS, visé par votre circonscription et adressé en copie à la CSSU.

La première campagne de recensement s'est achevée le 4 juillet 2026. Les demandes transmises depuis cette date sont enregistrées en liste d'attente : elles pourront être financées après le traitement complet de cette première campagne, si des fonds restent disponibles.

L'aide de la CSSU reste subordonnée à l'autorisation préalable de la sortie, première étape de la démarche : la demande (annexe A2 ou A3) est adressée à la DGEE sous couvert de l'IEN. Vous trouverez tous les documents nécessaires à la constitution de votre dossier sur le site du BAPSS (<https://eps.education.pf>, rubrique Sorties scolaires).

J'attire votre attention sur le fait que ces modalités administratives sont susceptibles d'être réajustées dès la diffusion de la nouvelle circulaire relative aux sorties et voyages scolaires. Le cas échéant, vous en serez informés par le BAPSS.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration.

Copies :

MEE 1
DGEE 1
DV3E 1
DAPE 1
CSSU 1



Pour la ministre et par délégation,

Rainui HUGON